

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.255

**ZAC des Seguins -
Les Ribéreaux -
Commune de Ruelle
sur Touvre : cession
du bâtiment n°6 à la
SAEML Territoires
Charente**

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.255**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : Monsieur **BONICHON**

**ZAC DES SEGUINS - LES RIBEREAUX - COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE :
CESSION DU BATIMENT N°6 A LA SAEML TERRITOIRES CHARENTE**

La ZAC des Seguins et Ribereaux sur la commune de Ruelle sur Touvre a été lancée en 2006 pour rénover, désenclaver et redonner une structure urbaine à un site de 13 ha constitué d'anciennes emprises industrielles.

GrandAngoulême est actuellement propriétaire sur le site d'un ensemble immobilier d'environ 2 598 m² sur 3 niveaux, autrement appelé bâtiment 6, sur la parcelle AL 570 (AL 469a) d'une contenance de 2 059 m².

Dans ce cadre, GrandAngoulême, compétent en matière de développement économique, a décidé de réaffirmer son accompagnement au développement de la ZAC les Seguins et Ribereaux par l'apport à un prix symbolique d'une partie de sa propriété foncière au concessionnaire d'aménagement, la SEM territoires Charente, justifié par la présence du pôle technologique et l'implantation de futures activités tertiaires et artisanales.

A fin 2018, la valeur nette comptable de ce bien est de 486 789,78 €.

Par ailleurs, ce bien étant affecté à l'activité de location de locaux à usage professionnel assujettie à la TVA, sa cession dans un délai inférieur à 20 ans après son acquisition par l'agglomération devrait entraîner une régularisation de la TVA déductible estimée à 17.5 K€ qui majorera d'autant la valeur nette comptable du bien.

La cession à l'euro symbolique se traduira donc par une moins-value estimée à 500 K€ et constituera un apport financier de GrandAngoulême à l'équilibre du bilan de la ZAC.

Vu l'avis du service des Domaines du 27 novembre 2017,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 20 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à l'euro symbolique de la parcelle AL 570 (AL 469a) au profit de la SAEML Territoires Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir.

DE PRENDRE ACTE des opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême (budget annexe Développement économique) constatant la cession à l'euro symbolique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(3 abstentions),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2018